

CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE****Jeudi 2 juillet 2026 à 18h00****Salle du Conseil municipal****Sous la présidence de Pierre-Marie PHILIPPS,****Maire de Ferney-Voltaire.**

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de Pierre-Marie PHILIPPS, Maire, la convocation a été affichée le 26 juin 2026.

Présents : MMES et MM. PHILIPPS Pierre-Marie, CATRY Manon, CAMPAGNE François, CANIVET Catherine, t'KINT DE ROODENBEKE Étienne, EL MEZDARI Rofrane, BOUSLIM Youssef, HAAS Anne-Françoise, MARTIN Charly, HARS Chantal, BOUSQUET Corentin, BOUHYADI Hanane, PHELUT Katherine, FIORINI Clément, MAYNADIER Stéphanie, NAOUALI Béchir, FALL Aïda, VALLE Paula, WALENDZIK Piotr, BUISSON Aude, DESMARIS Geneviève, LOOSLI Peter.

<u>Pouvoirs :</u> M. Florian ABATTU	à	M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE
M. Philippe LESPINASSE	à	Mme Hanane BOUHYADI
M. Rainer LISACEK	à	Mme Rofrane EL MEZDARI

Absents : M. Grégory CAIX
M. Jean-Loup KASTLER
Mme Amira BEN OUAGHREM
M. Raphaël VINÇON
Mme Katia DAYAN
M. Thao TRAN DINH
M. Philippe LESPINASSE
Mme Marie-José ANTON

Secrétaire de séance : M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE

Assesseeurs : Mme Aude BUISSON ; Mme Geneviève DESMARIS ; M. Clément FIORINI et M. Corentin BOUSQUET.

ORDRE DU JOUR

1. Mise en place du bureau électoral.
2. Élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

COMPTE RENDU DES DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS

Le Maire ouvre la séance, salue l'ensemble des membres présents et les remercie de leur participation. Il rappelle que cette réunion du conseil municipal a été convoquée afin de procéder à une nouvelle élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales, dont il va exposer les motifs.

Il procède ensuite à l'énoncé des pouvoirs :

- M. Florian ABATTU donne pouvoir à M. Étienne t'KINT de RODENBEKE ;
- M. Philippe LESPINASSE donne pouvoir à Mme Hanane BOUHYADI ;
- M. Rainer LISACEK siège en qualité de membre de droit en remplacement de leur collègue, M. Luis SORIA, de nationalité espagnole, qui ne peut prendre part au vote pour l'élection des sénateurs. M. Rainer LISACEK donne pouvoir à Mme Rofrane EL MEZDARI.

Le Maire informe l'assemblée que, par décision du tribunal administratif en date du 17 juin 2026, la délibération relative aux élections sénatoriales du 5 juin 2026 a été annulée en raison de l'inéligibilité de l'un des candidats de la liste, M. Fulgence KOUASSI. En conséquence, le tribunal a ordonné l'organisation d'un nouveau scrutin. Conformément à cette décision, un arrêté préfectoral a fixé la tenue de cette nouvelle élection au jeudi 2 juillet 2026.

Il précise ensuite que la séance débute par la constitution du bureau de vote, ce qui nécessite la désignation d'un secrétaire de séance. Il souligne que cette séance sera relativement brève et rappelle que, dans le cadre de cette élection, le conseil comprend exceptionnellement un membre de droit non permanent du conseil municipal, M. Rainer LISACEK, en remplacement de M. Luis SORIA. Bien que M. Rainer LISACEK ait donné pouvoir, le Maire précise que la désignation du bureau de vote sera effectuée à main levée, tandis que l'élection des délégués et suppléants se déroulera à bulletin secret, conformément aux dispositions en vigueur.

1. Mise en place du bureau électoral

Le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance. Il propose la candidature de M. Étienne t'KINT de RODENBEKE pour assurer cette fonction. Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé au vote.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Étienne t'KINT de RODENBEKE en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire procède ensuite à la constitution du bureau de vote. Il rappelle que celui-ci est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Sont ainsi désignés pour siéger au sein du bureau de vote : Mme Aude BUISSON, Mme Geneviève DESMARIS, M. Corentin BOUSQUET et M. Clément FIORINI.

2. Élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Le Maire indique qu'il va tenter de résumer la note de synthèse préalablement transmise aux conseillers municipaux afin d'en rappeler les principaux éléments.

« Considérant la décision n° 2608246 du Tribunal administratif de Lyon en date du 17 juin 2026 annulant l'élection du 5 juin 2026 des délégués titulaires et suppléants sénatoriaux du conseil municipal de la ville de Ferney-Voltaire,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 2026 portant convocation le 2 juillet 2026, des conseils municipaux en vue de l'élection des délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant que le maire de Ferney-Voltaire, donc lui-même est également conseiller départementale de l'Ain, il sera remplacé par Monsieur Christian ALLIOD, électeur de la ville de Ferney-Voltaire, »

Il remercie Christian ALLIOD d'avoir accepté d'être présent une nouvelle fois pour cette élection.

« Considérant que Monsieur Luis SORIA n'a pas la nationalité française, il sera remplacé par Monsieur Rainer LISACEK, positionné 34ème sur la liste Une Énergie Nouvelle pour Ferney en qualité de délégué titulaire,

Considérant l'annulation de l'élection du 5 juin 2026 des délégués suppléants sénatoriaux du conseil municipal de la ville de Ferney-Voltaire en raison d'une inéligibilité d'un candidat sur la liste,

Considérant qu'il y a lieu d'élire de nouveau les neuf délégués suppléants pour la commune de Ferney-Voltaire,

Considérant que les délégués suppléants sont élus parmi les électeurs de la commune à bulletin secret et au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel,

Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe selon l'article L. 289 du Code électoral. »

Le Maire indique qu'une nouvelle liste a été constituée, comportant une seule modification par rapport à celle présentée lors du précédent scrutin. Il précise qu'il s'agit d'une liste commune avec le groupe d'opposition « Ferney-en-Grand », composée des candidats suivants :

- Catherine MITIS
- Jean-Louis GUIDERDONI
- Fadma EL JAOUHARI
- Mathias GEISER
- Christine FRANQUET
- Frédéric DELPECH
- Isabelle STRIBY
- Majdi HABIB
- Alejandra DENNETT

Le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à procéder au vote. Il rappelle que les élus détenteurs d'un pouvoir, à savoir M. Étienne t'KINT de ROODENBEKE, Mme Rofrane EL MEZDARI et Mme Hanane BOUHYADI, doivent disposer de deux bulletins de vote.

Il rappelle également qu'aucun panachage, ajout, suppression ou rature n'est autorisé sur les bulletins de vote. Tout bulletin modifié sera déclaré nul.

Les assesseurs sont ensuite invités à recueillir les suffrages et à procéder au dépouillement du scrutin.

a. Nombre de conseillers présents et représentés	25
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	25
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	25

À l'issue des opérations de dépouillement, le Maire remercie les assesseurs pour leur participation. Il procède ensuite à la proclamation des résultats et annonce que la liste présentée est élue à l'unanimité.

Le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux participera au scrutin sénatorial, à l'exception de M. Luis SORIA, remplacé par M. Rainer LISACEK en raison de sa nationalité espagnole, ainsi que de lui-même, en sa qualité de conseiller départemental de l'Ain, remplacé par M. Christian ALLIOD.

Il précise que cette situation est propre à la commune de Ferney-Voltaire et qu'elle ne s'applique pas à toutes les communes. Il explique qu'en vue des élections sénatoriales, la préfecture détermine, selon des règles fixées par le Code électoral et tenant notamment compte de la population de chaque commune, le nombre de grands électeurs appelés à participer au scrutin, afin d'assurer une représentation proportionnée des collectivités territoriales.

Le Maire invite ensuite l'ensemble des conseillers municipaux à rester en séance afin de procéder à la signature du procès-verbal.

Sont ainsi proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

- Mme Catherine MITIS ;
- M. Jean-Louis GUIDERDONI ;
- Mme Fatma EL JAOUHARI ;
- M. Mathias GEISER ;
- Mme Christine FRANQUET ;
- M. Frédéric DELPECH ;
- Mme Isabelle STRIBY ;
- M. Majdi HABIB ;
- Mme Alejandra DENNETT.

Le Maire remercie les membres du conseil municipal pour leur participation au scrutin et prononce la clôture de la séance.

La séance est levée à 18h22.
